

Association ADARA
10 rue Jeanne d'Arc
07700 Bourg-Saint-Andéol
association.adara@gmail.com



**En 2015-2016,
devenez adhérent et/ou donateur d'ADARA !**

Madame, Monsieur,

L'Association pour le développement de l'accordéon en Rhône-Alpes organise la 5^{ème} édition du Festival Bouteilles en Bretelles, du 17 au 20 mars 2016, à Bourg-Saint-Andéol en Ardèche.

L'accordéon chromatique, l'accordéon diatonique et le bandonéon seront de nouveau à l'honneur dans une programmation qui rimera avec improvisation. La manifestation sollicitera vos cinq sens à travers diverses découvertes patrimoniales, œnologiques et musicales, et ce pour la première fois dès jeudi 17 mars pour un repas alliant gastronomie et musique !

Afin de soutenir nos actions, nous vous invitons à nous retourner le bulletin ci-joint, organisme d'intérêt général depuis quelques mois. Toute l'équipe vous remercie par avance et vous souhaite une belle saison culturelle !

Agnès Binet,
Présidente d'ADARA

Objet de l'Association ADARA :

L'association a pour but de développer l'accordéon, sous ses formes chromatique et diatonique, et les instruments qui lui sont directement apparentés - bandonéon, concertina et accordina - en région Rhône-Alpes. Ses actions visent à promouvoir et à diffuser l'instrument à travers les manifestations les plus diverses : concerts, stages, master classes, festivals, enregistrements sonores, publications, conférences ou encore expositions.

Bulletin ADARA 2015-2016 Adhésion / Don

A envoyer par courrier postal à l'adresse suivante :
ADARA, 10 rue Jeanne d'Arc, 07700 Bourg-Saint-Andéol



Mme M.

Courriel.....

Demeurant.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....

souhaite partager l'aventure d'ADARA et participer à la diffusion de l'accordéon pour la saison 2015-2016 par une **adhésion ET/OU un don**, les deux étant indépendants :

J'ADHÈRE

La cotisation individuelle et annuelle est fixée à **10€**. Elle donne accès à :
- tarifs réduits de toutes les manifestations de l'association en 2015-2016
- droit de vote à l'Assemblée Générale de janvier 2016

MONTANT VERSÉ :€

chèque (libellé à l'ordre d'ADARA) espèces

JE FAIS UN DON (un reçu fiscal vous sera remis)

Organisme d'intérêt général, l'association ADARA a obtenu l'habilitation de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour les donateurs (66% déductibles des impôts pour les particuliers). Aussi, pour ceux qui le souhaitent, nous vous sollicitons pour faire un don, indépendamment de votre adhésion.

Ce don est individuel et nominatif. Il ne donne accès à aucun autre avantage en plus du reçu fiscal.

Exemple en 3 étapes :

Etape 1 : Je fais un don de 30€ à ADARA.

Etape 2 : ADARA m'envoie un avoir fiscal de 20€ (66% déductibles des impôts pour les particuliers).

*Etape 3 : Je déclare ce don dans ma déclaration annuelle de revenus => **Le coût final est de 10€.***

MONTANT VERSÉ :€

chèque (libellé à l'ordre d'ADARA) espèces

Date et Signature :